

LA COOPERATION CANADA-CE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION A
OSSATURE BOIS

Une réunion du Groupe de Travail Canada-CE sur les produits forestiers a eu lieu à Bruxelles du 18 au 21 octobre. Cette réunion avait pour but de revoir les lignes directrices de la coopération industrielle bilatérale dans ce domaine ainsi que de contribuer à l'échange d'information sur les règlements techniques ayant trait aux normes et aux avantages de la construction de maisons à ossature bois.

La CEE en est à élaborer un code du bâtiment (Eurocode n°5) afin d'harmoniser les pratiques de construction dans la Communauté toute entière. Des normes applicables à la construction de maisons à ossature bois s'inséreront dans ce code. Un des projets du Groupe de Travail sur les produits forestiers placés sous l'égide de l'Accord-cadre Canada-CE, est d'échanger l'information utile à la préparation d'un tel code. Au Canada, comme aux Etats-Unis, en Scandinavie et ailleurs, les habitations individuelles sont pour la majorité en bois, tandis que dans la plupart de la Communauté, on a délaissé le bois depuis plus d'une cinquantaine d'années en faveur de l'acier et du béton armé. Au Canada, la construction et les techniques de traitement du bois évoluent d'une manière remarquable avec les autres techniques de construction.

La construction à ossature bois, telle qu'elle s'est développée au Canada, est une technique de construction simple et logique, qui utilise des éléments en bois aux dimensions normalisées pour des constructions résidentielles solides, durables et économiques. En raison de l'extrême souplesse de cette technique et de sa facilité d'adaptation à tous les styles régionaux, la maison à ossature bois peut être soit construite sur chantier, soit préfabriquée à divers degrés en usine. La préfabrication en usine permet l'occupation des lieux dans un délai très rapide, pouvant atteindre une journée après le départ de l'usine. Le temps normal pour la préfabrication d'une maison en usine et sa livraison clef en main n'excède pas 40 jours, alors que la construction sur chantier demande plus longtemps, mais ne dépasse généralement pas 120 jours.

La construction à ossature bois présente de nombreux avantages: mise hors d'eau rapide, grande souplesse des plans et des possibilités d'habillages extérieurs et intérieurs; élimination des temps de séchage par suite de l'emploi de matériaux secs; réduction de l'importance des fondations en raison de la légèreté du poids du bois; qualités supérieures d'isolation thermique et d'isolation phonique; et, avantage important dans la construction d'aujourd'hui, des économies d'énergie substantielles pour l'occupant de la maison. Economies d'énergie appréciables aussi au niveau de la production: l'usinage du bois requiert moins d'énergie que les matériaux traditionnels, et c'est, par ailleurs, un matériau renouvelable.

En France, où cette technique a été introduite en 1967, les autorités françaises de la construction la considèrent comme un procédé "traditionnel". Plusieurs entreprises l'ont adoptée et construisent des maisons à ossature bois de tous styles dans toutes les régions. En Grande-Bretagne, la technique canadienne a été adoptée en 1963. Actuellement, soit 20 ans après, plus de 25% des nouvelles mises en chantier de maisons individuelles sont à ossature bois. En Allemagne fédérale et en Belgique, l'intérêt croissant montré par les autorités à tous les niveaux et par le public ont amené l'acceptation de cette technique comme tradi-